



# Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'ApHC-France



## ApHCF - STALLION SERVICE AUCTION ( SSA ) 2011

(remplir un formulaire par étalon)

### CONTRAT DE CESSIION DE SAILLIE

NOM DE L'ETALON: \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Numéro S.I.R.E.: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Numéro ApHC ou AQHA : \_\_\_\_\_

Père: \_\_\_\_\_

Mère : \_\_\_\_\_

Propriétaire (s): \_\_\_\_\_

N° ApHC USA : \_\_\_\_\_ N° ApHC-France : \_\_\_\_\_

Adresse du  
propriétaire: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Prix de saillie 2011 : \_\_\_\_\_ €

Lieu de stationnement de l'étalon :  
\_\_\_\_\_

Personne à contacter pour la saillie :  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E.mail : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

Conditions de saillie et garantie offertes à l'acheteur : (cochez la/les cases correspondantes)

Monte en liberté  - Saillie en main  - IAR sur place  - IAR transportée  - IAC

\*\*\*\*\*





## Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'APHC-France



### Règlement :

- Il y a obligation pour le propriétaire de l'étalon de vendre la saillie SSA dès lors que l'étalon a sailli au moins une jument ne lui appartenant pas. Une vérification auprès du SIRE sera faite.

- Un propriétaire d'étalon ne respectant pas le contrat de cession de saillie et le règlement du programme SSA verra son étalon exclu du programme pendant 3 ans. La réinscription de l'étalon ne pourra être possible qu'après accord de la commission élevage de l'APHC-France. Le propriétaire de l'étalon se verra obligé de rembourser la valeur d'achat de la saillie au propriétaire de la jument nommée dans le contrat de cession de saillie. Les droits d'inscription de 150€ au programme SSA ne seront pas remboursés par l'APHC-France à l'étalonnier.

- Les propriétaires d'étalons Quarter-horse, arabe ou pur-sang inscrivant leurs étalons au programme SSA 2011 devront se mettre en règle avec l'APHC pour permettre aux produits Appaloosa à naître d'être correctement enregistrés.

Les étalons doivent avoir leur ADN enregistré à l'APHC USA et en France.

Chaque étalon doit avoir un carnet de saillie conformément à la législation Française.

Les étalons étrangers sont acceptés dans le programme si ceux-ci respectent la législation en matière de reproduction appliquée dans leur pays. L'acheteur de la saillie SSA devra remplir un formulaire de déclaration d'achat à l'étranger pour être en accord avec la législation française.

- Le propriétaire de l'étalon dont la saillie SSA a été vendue recevra une carte d'entrée gratuite valable pour une entrée dans la classe de son choix durant la période où les futurités seront ouvertes au produit issu de cette saillie, et exclusivement réservée à un produit dudit étalon (c'est à dire pour une saillie vendue en 2011, une entrée au choix soit en 2012, soit en 2013, soit en 2014, soit en 2015)

Rétribution de l'étalon : 15 % des gains attribués aux poulains seront reversés au propriétaire de l'étalon.

En apposant ma signature, je m'engage, propriétaire de l'étalon, à respecter le règlement programme élevage APHC-France SSA – FUTURITIES, la loi française en matière de reproduction équine et le rulebook APHC USA en vigueur.

Le .....

Signature du / des propriétaire(s)

*Le présent contrat contient 3 pages.*

Haras des Bréviaires, Route du Perray

78610 Les Bréviaires France

Tél. : 06 08 03 32 90

e-mail : [contact@aphcf.net](mailto:contact@aphcf.net) - web site : [www.aphcf.net](http://www.aphcf.net)



# Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'ApHC-France



Documents à fournir obligatoirement lors de la première année d'inscription :

- Photocopie recto verso du certificat d'enregistrement ApHC ou AQHA
- Photocopie du certificat d'origine français (page 3 du carnet S.I.RE.).
- Photocopie du test HYPP N/N pour les étalons de la lignée Impressive.
- Photocopie du test HERDA N/N pour les étalons de lignée Poco Bueno (nouveau)
- Certificat vétérinaire attestant que l'étalon présente ses deux testicules descendus dans le scrotum et qu'il n'est pas porteur d'un bec de perroquet
- Une photo de l'étalon en bonne résolution (300 DPI) à envoyer sur la boîte mail : [eleavage@aphcf.net](mailto:eleavage@aphcf.net)

NB. : L'inscription de l'étalon au catalogue ne sera effective qu'à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée accompagnée des documents ci-dessus mentionnés et du cheque de droit d'inscription de 150€.

**Ce formulaire, le contrat de cession de saillie et le cheque de droit d'inscription de 150€ est à renvoyer à :**

LANCHAS Sarah  
21 route de la Ferté Alais  
91880 Bouville

Date limite d'inscription des étalons, le 10 Octobre 2010

=====

Descriptif (résultats en show western ou classique, ou autre)

Ce texte sera diffusé sur internet et sur le stand d'Equita'Lyon 2010

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A NOTER !!!

Pour la saison 2011, la vente aux enchères aura lieu sur internet au mois de janvier 2011 sur le site [www.aphcf.net](http://www.aphcf.net) !!!